



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 10 avril 2015 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit
le 2 avril 2015

A l'ouverture de la séance sont présents : Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, HELFRICH Karine, KERN Simone, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux., conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absentes : Mme LECHNER Karine, ayant donné procuration à M. BALTZER Jean-Michel
Mme WENDLING Béatrice ayant donné procuration à Mme SCHMIDT Régine

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. HOUDE Laurent**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au rajout du point suivant : 2015-03-10°) Renouvellement ligne de trésorerie

Accord est donné A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

2015-03-1°) Compte administratif 2014

2015-03-2°) Compte de gestion 2014

2015-03-3°) Affectation des résultats 2014

2015-03-4°) Amortissements

2015-03-5°) Vote du taux des 3 taxes

2015-03-6°) Budget primitif 2015

2015-03-7°) Nouvelle salle multiusages

2015-03-8°) Demande de subventions

2015-03-8a°) Société Protectrice des Animaux

2015-03-8b°) Fondation du Patrimoine

2015-03-8c°) Autre

2015-03-9°) **Divers et informations** :

2015-3-9a) Enquête seniors Communauté des communes du Pays de Hanau

2015-03-10°) Renouvellement ligne de trésorerie

2015-03-3°) Affectation des résultats 2014 :

Réuni sous la présidence de M. DIETLER, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif (Gestion Générale) de l'exercice 2014,

Considérant l'obligation pour les collectivités ayant adopté l'instruction comptable M 14 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif 2014 de la commune de KIRRWILLER présente

- un excédent de fonctionnement de : **+ 93.221,86 €**
- un excédent d'investissement de : **+ 116.893,82 €**
- un excédent de clôture de : **+ 210.115,68 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

<i>d'affecter le résultat comme suit:</i>	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Virement à la section d'investissement	:
RESULTAT DE L'EXERCICE:	EXCEDENT : + 210.115,68
	DEFICIT :
A) EXCEDENT AU 31/12/2014.	:
Affectation obligatoire	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	:
Déficit résiduel à reporter	:
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068):	
Solde disponible affecté comme suit:	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	:
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R002):	+ 93.221,86 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R001):	+ 116.893,82 €
B) DEFICIT AU 31/12/2014.
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2015	:
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	:
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	:

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-4°) Amortissements :

2015-03-4a°) – Amortissement subvention d'investissement travaux éclairage public :

Considérant qu'en 2014, une subvention de 1.322,36 € a été mandatée à la Communauté de Communes du Pays de Hanau au titre du reversement de 50% des investissements réalisés en 2012 en matière d'éclairage public,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **d'amortir sur une durée de 4 ans**, la subvention d'un montant de 1.322,36 € mandatée à la Communauté de Communes du Pays de Hanau en 2014, au titre du reversement de 50% des investissements réalisés en 2012 en matière d'éclairage public, avec une première dotation en 2015,
- de prévoir les crédits nécessaires aux opérations d'ordre qui s'y rattachent aux chapitres 042 et 040 du BP 2015

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-4b°) Amortissement dépense d'investissement travaux extension des réseaux d'eau potable Impasse des Poiriers :

Considérant qu'en 2014, un montant total de 3966,- € a été mandaté sur le compte 2041581 au titre des dépenses liées aux travaux d'extension du réseau d'eau Impasse des Poiriers,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'amortir sur une durée de 5 ans, la somme de 3.966,-€ mandatée en 2014 au titre des dépenses liées à l'extension du réseau d'eau potable Impasse des Poiriers, avec une première dotation en 2015,
- de prévoir les crédits nécessaires aux opérations d'ordre qui s'y rattachent aux chapitres 042 et 040 du BP 2015

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-4a°) – Amortissement dépense d'investissement Plan Local d'urbanisme :

Considérant qu'en 2014, un montant total de 10.781,83 € a été mandaté au titre des dépenses liées au Plan Local d'Urbanisme,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'amortir sur une durée de 2 ans, la somme de 10.781,83 € mandatée en 2014 au titre des dépenses d'investissement liées au Plan Local d'Urbanisme, avec une première dotation en 2015,
- de prévoir les crédits nécessaires aux opérations d'ordre qui s'y rattachent aux chapitres 042 et 040 du BP 2015

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-5°) Vote du taux des 3 taxes :

M. le Maire soumet aux conseillers l'état de notification des bases prévisionnelles 1259 M pour les taxes directes locales, pour lequel le produit fiscal attendu est de 130.986,-€ et 6.771 € d'allocations compensatrices.

Considérant les dépenses engagées par la commune et les besoins de financement et après avis de la commission des finances réunie en date du 7 avril dernier, il est préconisé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti de 5%.

Pour information, moyennes départementales des 3 taxes : TH =27,88% TFB=16,42% TFNB=61,52%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- **De porter les taux des trois taxes pour l'année 2015 à :**

- o Taxe d'habitation : 12,46 %
- o Taxe sur le foncier bâti : 12,61 %
- o Taxe sur le foncier non bâti : 59,42 %

Avec cette augmentation de 5 % de la TH, de la TFB et de la TFNB, le produit fiscal attendu s'élèvera donc à 137.513,-€

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-6°) Budget primitif 2015 :

Après présentation de ses propositions par M. le Maire, examen approfondi et délibération,

le Conseil Municipal **DECIDE d'APPROUVER** le BUDGET PRIMITIF de la Gestion Générale de la commune de Kirrwiller pour 2015, avec les balances équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement :	436.608,86 Euros
Section d'investissement :	1.469.170,39 Euros

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-7°) Nouvelle salle multiusages :

M. HALTER et Mme ROTH rendent compte des dernières avancées du chantier de la nouvelle salle.

Test d'étanchéité intermédiaire réalisé le 26 mars 2015. L'objectif visé est de 1,70 m³/(h.m²). La performance obtenue n'est pas conforme à cet objectif pour l'instant : 2,41 m³/(h.m²). Le résultat d'étanchéité à l'air du bâtiment est très élevé en raison de nombreux et importants passages d'air qui ont été relevés dans le rapport du 7 avril 2015 réalisé par Air Test3E, notamment en partie courante, au droit des liaisons périphériques – liaisons mur béton/toiture métalliques – mur

métallique/toiture métallique. Aucun système d'étanchéité à l'air n'est pour l'instant prévu au niveau des portes d'entrée (joint sur la liaison ouvrant/dormant à prévoir). De nombreux passages d'air sont relevés au niveau de quasi tous les passages de poutres en toiture et plus particulièrement au droit des angles.

Le rapport du test a été diffusé à l'ensemble des intervenants en demandant à chacun de remédier aux fuites pour la ou les parties les concernant.

PAS DE VOTE

2015-03-8°) Demande de subventions :

2015-03-8a°) Société Protectrice des Animaux :

M. Le Maire rappelle la Convention Fourrière signée en date du 01/01/2009 avec la Société Protectrice des Animaux (SPA). Cette convention permet à la commune de faire appel à la SPA pour l'accueil et la garde des chiens et des chats trouvés en état de divagation sur le territoire de la commune, le cas échéant. En effet, La SPA n'effectue plus de déplacements et n'accepte que les animaux issus d'une commune signataire de cette convention. Le montant de la participation est de 261,-€ pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- De verser une cotisation de 261,-€ à la SPA de SAVERNE au titre de la convention fourrière pour l'année 2015,
- D'imputer la dépense au 611

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-8b°) Fondation du Patrimoine :

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune de Kirrwiller à la Fondation du Patrimoine, par le versement d'une subvention de 100,-€ pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de verser une subvention de 100,-€ à la Fondation du Patrimoine au titre de l'adhésion 2015
- d'imputer la dépense à l'article 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2015-03-9°) Divers et informations :

2015-3-9a) Enquête seniors Communauté des communes du Pays de Hanau :

La Communauté de Communes du pays de Hanau, en collaboration avec les villes d'Ingwiller et de Bouxwiller et de l'ensemble des communes du secteur se mobilise pour les seniors du territoire afin d'envisager de nouveaux services à leur proposer. C'est pourquoi, afin d'avoir une évaluation aussi précise que possible des besoins du public concerné, il a été décidé de faire une étude de besoins auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée 65 à 80 ans, résidant dans les 19 communes de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

30% des seniors de chaque commune seront choisis par un tirage au sort afin de répondre au questionnaire anonyme. Ainsi 11 habitants de Kirrwiller âgés de 65 à 80 ans seront enquêtés. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs bénévoles issus du territoire et recrutés par la commune. Afin de sécuriser la démarche et de rassurer les personnes enquêtées, les enquêteurs seront identifiables par un badge spécifique délivré par la commune de Kirrwiller et l'association APIS Alsace. Un appel à candidature pour recruter 2 enquêteurs sera publié sur le site internet et par distribution d'un avis dans les boîtes aux lettres.

Une réunion publique devrait prochainement être organisée afin d'informer davantage la population sur la démarche et d'échanger sur le sujet.

PAS DE VOTE

2015-3-9a) Mise en place PEDT pour le RPIC Kirrwiller/Bosselshausen à compter de la prochaine rentrée :

M. Le Maire informe qu'un Comité consultatif a été constitué lors de la première réunion de travail qui s'est tenue le 7 avril dernier à Bosselshausen en présence des différents intervenants et acteurs du Projet Educatif Territorial : les élus des deux communes, les enseignantes, les représentants de l'Education Nationale, les représentants de l'Association des Parents d'Elèves, le directeur du service animation

jeunesse de la communauté de communes du Pays de Hanau, le directeur de l'Ecole de Musique de Bouxwiller et le directeur artistique du Théâtre du Marché aux Grains.

Un premier projet des activités/parcours possibles et de leur répartition sur l'année sur la base de deux séances hebdomadaires d'1h30 comprenant chacune deux activités distinctes, avec à ce jour une prévision d'1 groupe d'enfants pour chaque activité. Pour la prochaine réunion qui est programmée le vendredi 24 avril 2015, il est demandé à chacun de réfléchir au contenu des parcours et à l'organisation concrète des séances et de leur encadrement.

2015-03-10^o) Renouvellement ligne de trésorerie :

Considérant que la ligne de trésorerie arrivera à échéance le 15 mai 2015, que les taux qui s'y rattachent sont toujours très favorables et qu'aucune proposition plus favorable n'a été réceptionnée en mairie il est proposé de reconduire celle actuellement ouverte auprès de la Caisse d'Epargne -taux indicatif actuel : $0,04\% + 1,50\% = 1,54\%$ (pour mémoire en 2014 : $0,30\% + 1,75\% = 2,05\%$)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de reconduire la ligne de trésorerie auprès de **la Caisse d'Epargne d'Alsace** aux conditions suivantes :

Montant : 200.000,- €

Durée : 1 an

Marge et taux de référence : Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge 1,50%

Périodicité de paiement des agios: trimestrielle

Modalités de révision pour le taux révisable : l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté

Décompte des intérêts : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.

Commission de non-utilisation : 0,15 %

Commission engagement : 300,-€

Montant du tirage minimum : 15.000,-€

- d'autoriser M. Le Maire, à signer **avec la Caisse d'Epargne d'Alsace les documents y relatifs** et de procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements de fonds prévues par le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace

- d'imputer la dépense au compte 6615

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

La séance est levée à 21h